



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 5 AVRIL 2022 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS

Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Thibaut GUIGUE

Départ après la 4^{ème}
délibération

AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
LE BOURGET DU LAC
BRISON-SAINT-INNOCENT
CHANAZ
CHINDRIEUX

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Julie NOVELLI
Jean-Marc DRIVET
Nicolas MERCAT
Edouard SIMONIAN
Jean-Claude CROZE
Yves HUSSON
Marie-Claire BARBIER

Pouvoir de Gérard
DILLENSCHNEIDER

CONJUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
MERY

Claude SAVIGNAC
Danièle BEAUX-SPEYSER
Nicolas JACQUIER
Jean-François BRAISSAND
Florian MAITRE
Nathalie FONTAINE

Départ après la 9^{ème}
délibération

MOTZ
MOUXY
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE

Daniel CLERC
Laurent FILIPPI
Jacques CURTILLET
Bruno CROUZEVALLE
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ

Pouvoir d'Antoine
HUYNH

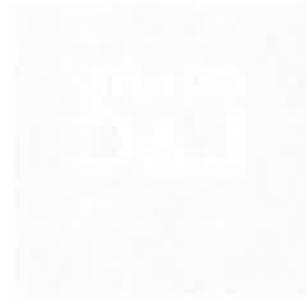
SAINT OURS
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Louis ALLARD
Brigitte TOUGNE-PICAZO
Jean-Claude LOISEAU
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Autres présents non votants :

Régis DORMOY
Patrice BLANCHOZ
Olivier BERLIOUX
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Directeur de CGLE
Pôle Aménagement CGLE
Directeur de cabinet
Directeur général des services
Directeur général adjoint des services
Responsable juridique et des assemblées
Assistante de direction



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 mars 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 29 présents et 31 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2022
Exécutoire le : **13 AVR. 2022**
Affichée le : **13 AVR. 2022**
Visée le : **13 AVR. 2022**

MARCHES PUBLICS

Marché n°2021-54 : Réhabilitation de la grange au Belvédère de la Chambotte Travaux de second œuvre - Attribution des lots 1 à 15

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée l'état de vétusté avancé de la grange située au Belvédère de la Chambotte sur la commune d'Entrelacs et le projet de réhabilitation de ce bâtiment visant à mettre en sécurité le site. Ce projet de réhabilitation est inscrit au Programme Pluriannuel d'Investissement, présenté au Conseil communautaire du 22 novembre 2018, pour un montant de 1 330 000 € TTC.

S'agissant des travaux de réhabilitation, la commission des procédures adaptée s'est réunie le 15 mars 2022 pour l'attribution des lots 1 à 15 relatifs aux différents travaux liés au bâtiment (fin de travaux prévue pour décembre 2022).

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au groupement : OBERSON / A3 SEREBA. La consultation a été menée selon une procédure adaptée ouverte avec négociation.

La consultation a fait l'objet d'un allotissement, décomposé comme suit :

- LOT n° 01 : VRD - Gros-Oeuvres, divers
- LOT n° 02 : Étanchéités – Chapes
- LOT n° 03 : Façades
- LOT n° 04 : Structures et bardages bois
- LOT n° 05 : Menuiseries extérieures
- LOT n° 06 : Cloisons et doublages intérieurs
- LOT n° 07 : Isolation thermique projetée
- LOT n° 08 : Menuiseries intérieures
- LOT n° 09 : Carrelages-Faiences
- Pour mémoire : lot 10 supprimé (prestation réalisée par le gérant)
- LOT n° 11 : Peintures et papiers peints
- LOT n° 12 : Plafonds tendus
- LOT n° 13 : Serrurerie
- LOT n° 14: Plomberie, sanitaire, chauffage
- LOT n° 15 : Courant Fort, courant faible

La date de remise des plis a été fixée au 21 février 2022 à 12h00 et 26 offres ont été reçues.

A la suite de cette ouverture de plis, les lots 1, 4 et 5 ont été rendus infructueux, aucune offre n'ayant été faite pour ces 3 lots. Conformément au code de la commande publique le prévoit, une consultation sans publicité ni mise en concurrence pour ces 3 lots a donc été relancée avec une date de remise des offres établie au 8 mars 2022 à 10h00.

Attribution du lot 1 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 15 mars 2022 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **SAS CACCIATORE et Fils pour un montant total de 48 618.50 € HT (estimé à 35 762.00 €).**

Attribution du lot 2 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 15 mars 2022 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **Comptoir des Revêtements pour un montant total de 27 570.00 € HT (estimé à 38 077.00 €).**

Attribution du lot 3 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 15 mars 2022 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **Comptoir des Revêtements, pour un montant total de 15 690.00 € HT (estimé à 28 500.00 € HT).**

Attribution du lot 4 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 5 avril 2022 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **Campenon Bernard, Dauphiné Savoie pour un montant total de 18 119.60 € HT (estimé à 10 418.00 € HT).**

Attribution du lot 5 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 15 mars 2022 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **Alu Concept Habitat, pour un montant total de 52 480.00 € HT (estimé à 45 326.00 € HT).**

Attribution du lot 6 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 15 mars 2022 propose d'attribuer le marché public au groupement suivant : **SNPI pour un montant total de 60 760.10 € HT (estimé à 64 025.10 € HT).**

Attribution du lot 7 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 15 mars 2022 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **SAS Coquard Père et Fils pour un montant total de 32 232.83 € HT (estimé à 32 288.00 € HT).**

Attribution du lot 8 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 15 mars 2022 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **PRUNIER Nicolas, pour un montant total de 22 707.50 € HT (estimé à 16 992.50 € HT).**

Attribution du lot 9 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 15 mars 2022 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **CSM Carrelage pour un montant total de 8 525.41 € HT (estimé à 8 123.00 € HT).**

Attribution du lot 11 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 15 mars 2022 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **SARL KARAMAN Fils pour un montant total de 6 003.85 € HT (estimé à 5 862.80 € HT).**

Attribution du lot 12 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 15 mars 2022 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **NORMALU pour un montant total de 25 371.66 € HT (estimé à 34 996.50 € HT).**

Attribution du lot 13 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 15 mars 2022 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **BELLET INDUSTRIE, pour un montant total de 20 930.00 € HT (estimé à 27 698.00 € HT).**

Attribution du lot 14 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 5 avril 2022 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **OXALLI pour un montant total de 97 139.73 € HT (estimé à 97 020.00 € HT).**

Attribution du lot 15 :

Au vu de la sélection et du classement des offres, la Commission des procédures adaptées du 15 mars 2022 propose d'attribuer le marché public à l'entreprise suivante : **ATME DESCHAMPS pour un montant total 54 573.13 € HT (estimé à 79 321.80 € HT).**

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme 143-22AP.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 5 avril 2022

Le Président
Renaud BERETTI



- Délégués en exercice : 33
- Présents : 28
- Présents et représentés : 30
- Votants : 30
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marchés publics - Marché 2021 - 54 : Réhabilitation de la grange du belvédère de la Chambotte - Travaux de second oeuvre - Attribution des lots 1 à 15

Date de transmission de l'acte : 13/04/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 13/04/2022

Numéro de l'acte : d4130 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220405-d4130-DE

Date de décision : 05/04/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

